

Comment le tourisme se développe

Le complexe touristique reste l'exception

La construction d'un complexe touristique exige une conception soignée et une bonne intégration au site et au paysage. Elle devrait favoriser une augmentation des lits « chauds ». La désignation de zones d'interdiction des complexes touristiques permettrait d'éviter une dégradation des paysages ruraux et naturels.

Giovanni Danielli,
Institut de l'économie du
tourisme ITW, Lucerne

La Suisse connaît un nouveau boom de la construction dans le tourisme alpin: plus de 50 complexes touristiques sont en projet ou en cours de réalisation. Le projet du promoteur égyptien Samih Sawiris à Andermatt dépasse tous les autres. Son budget de plate-forme touristique de 3000 lits se monte à 800 millions de francs.

Venu de Suisse ou d'un pays limitrophe, le touriste qui séjourne dans les Alpes suisses apprécie un paysage agréable ou impressionnant, son caractère unique, les curiosités naturelles ou culturelles, l'attractivité des conditions de séjour et la possibilité de faire du sport et de se détendre en plein air, un environnement sain, de bonnes infrastructures de transport, d'hébergement, de restauration, de détente et de loisir et un habitat soigné portant des caractéristiques de la culture locale.

Le boom touristique a déjà laissé quelques balafres dans les paysages. Un célèbre guide

de randonnée décrit par exemple la laideur des tours de béton de Crans-Montana. De par leur ampleur, les complexes touristiques ont un impact paysager important. Ils modifient les traditions et la culture locale. Ils accentuent souvent la dispersion des constructions, la prolifération de résidences secondaires et la banalisation des paysages de valeur. Le lancement de nombreux projets touristiques serait-il une fuite en avant? Force est d'admettre que les projets présentent souvent des qualités architectoniques ou esthétiques insuffisantes, qu'ils sont situés à des emplacements mal desservis, ce qui nécessite la construction de nouvelles infrastructures (domaines skiables). Il convient d'ajouter la question de la compatibilité avec le mode de vie local. Souvent, ces complexes comportent un important pourcentage de résidences secondaires qui concurrencent l'hôtellerie. Ils nécessitent souvent des dérogations à la Lex Koller. Pourtant, l'intégration au paysage est un des principes d'aménagement prévus à l'art. 3 de la LAT.

Le touriste qui séjourne dans les Alpes suisses apprécie un habitat soigné portant des caractéristiques de la culture locale : Sarreyer VS
(photo Julien Barro)

Viele Touristen schätzen ein gepflegtes Siedlungsbild, das nach Möglichkeit auch charakteristische lokale Züge aufweisen soll: Sarreyer VS
(Bild Julien Barro)



Stratégies et propositions

Pour tenir compte des nouvelles tendances du tourisme, la planification des complexes touristiques doit être guidée par une typologie différenciée des territoires dans les plans directeurs cantonaux. Le canton des Grisons applique déjà ce système sans toutefois désigner la localisation exacte des zones: il ne prévoit aucune restriction à l'implantation de projets touristiques dans les centres urbains, mais des restrictions dans les espaces touristiques tels que les bains, les terrains de golf et les domaines skiables et une interdiction dans les espaces ruraux et les espaces naturels. De nouveaux instruments d'aménagement complètent les mesures d'aménagement classiques. L'évaluation environnementale stratégique (EES) et l'étude de la durabilité (EDD) ainsi que l'examen des possibilités de restitution du paysage initial dès la demande d'autorisation de construire apportent des améliorations qualitatives.